

B

Montréal,
Samedi
29 avril
2000

Plus 2000

Demain
L'Atlas du XX^e siècle:
L'intégration
européenne



La Presse

Le cahier mensuel du prochain millénaire

Voici le quatrième des 12 cahiers mensuels Plus 2000. Le dernier samedi de chaque mois, nous vous proposons des reportages rétrospectifs et prospectifs préparés avec l'appui de collaborateurs prestigieux. Aujourd'hui, dans la série Les sagas du XX^e siècle, un examen de la musique populaire au cours des 100 dernières années. Pour vérifier vos connaissances, vous trouverez ci-dessous un petit test sur la chanson française. Bonne lecture!

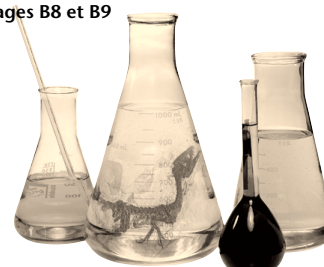
Mémoire

Les souvenirs d'Ellis Island
page B4



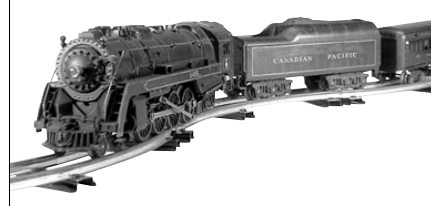
Pionniers

Vers un siècle «biotech»?
pages B8 et B9

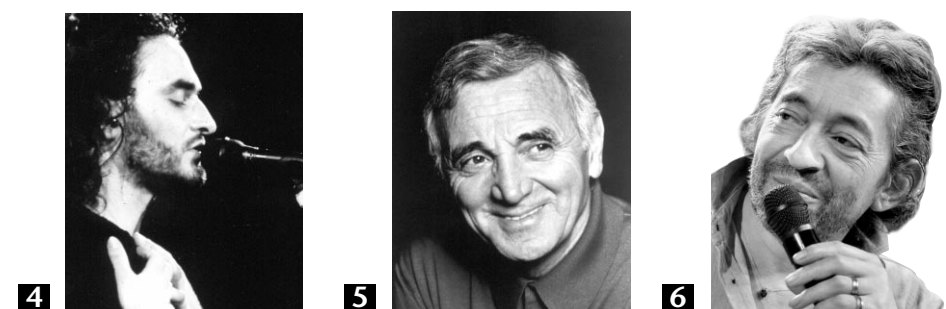


Histoire

Montréal, ville
de transport
pages B10 et B11



Vous connaissez la chanson?



Les sagas du XX^e siècle

La musique occupe une place importante dans la vie de tous les jours. Les gens de toutes les générations ont grandi avec des chansons dans la tête. Combien de fois n'entendons-nous pas dans les réunions de famille les aînés chanter des airs qui remontent à leur jeunesse? Inspiré du film d'Alain Resnais *On connaît la chanson*, nous vous proposons aujourd'hui un petit test en forme de clin d'oeil.

Pouvez-vous associer les extraits des chansons qui suivent à leurs auteurs respectifs.

- 1 À 18 ans, j'ai quitté ma province, bien décidé à empoigner la vie; le cœur léger et le bagage mince, j'étais certain de conquérir Paris.
- 2 Demain de bon matin, je fermerai ma porte au nez des années mortes, j'irai sur le chemin.
- 3 Mais la vie sépare ceux qui s'aime, tout doucement, sans faire de bruit, et la mer efface sur le sable les pas des amants désunis.
- 4 J'ai jamais vu une fille pleurer autant pour un garçon, j'ai jamais vu l'amour créer de la haine de cette façon.
- 5 Alors, chu parti, sur Québécoir, Transworld, Northern, Eastern, Western et Pan American, mais ché pu où chu rendu.
- 6 Et maintenant, que vais-je faire, de tout ce temps, que sera ma vie; de tous ces gens qui m'indiffèrent, maintenant, que tu est partie...
- 7 Mais voilà, soudain, je m'éveille dans mon lit, donc j'avais rêvé, oui car le ciel est gris, il faut se lever, se laver, se vêtir et ne plus chanter si l'on n'a plus rien à dire.
- 8 Il la voyait tous les dimanches, mais les parents n'en savaient rien, tous les bouleaux de la rivière Mingan, tous les bouleaux s'en rappellent...
- 9 Paraît qu'y a pas d'sot métier, moi j'fais des trous dans les billets, j'fais des trous, des p'tits trous, encore des p'tits trous...
- 10 J'abandonne sur une chaise le journal du matin, les nouvelles sont mauvaises d'où qu'elles viennent.
- 11 Le temps est assassin et emporte avec lui les sourires des enfants.
- 12 On a vu souvent rejaillir le feu de l'ancien volcan qu'on croyait trop vieux.

- 1 Boris Vian
- 2 Gilles Vigneault
- 3 Daniel Bélanger
- 4 Stéphane Eicher
- 5 Charles Aznavour
- 6 Serge Gainsbourg
- 7 Jacques Brel
- 8 Gilbert Bécaud
- 9 Jacques Prévert
- 10 Renaud
- 11 Robert Charlebois
- 12 Charles Trenet

LE ROCK EST MORT, VIVE LE ROCK!
Une saga à lire en pages B8 et B9

Réponses:

- 1- Je m'voyais déjà, Charles Aznavour, 1960
- 2- Le déserteur, Boris Vian, 1955
- 3- Les feuilles mortes, Prévert/Cosma, 1947
- 4- Sèche les plumes, Daniel Bélanger, 1992
- 5- Lindbergh, Robert Charlebois, 1971
- 6- Et maintenant, Delanoë/Bécaud, 1962
- 7- Y a d'la joie, Charles Trenet, 1938
- 8- Jack Monoloy, Gilles Vigneault, 1962
- 9- Le pontonnier des îles, Gainsbourg, 1958
- 10- Déguster en paix, Stéphane Eicher, 1991
- 11- Mistral gagnant, Renaud, 1985
- 12- Ne me quitte pas, Jacques Brel, 1962

Ouvert à tout. Recherche relation exclusive.
Disponible 24 heures sur 24.

www.suis-jepourtoi.com

Éditorial

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

GUY CREVIER
PRÉSIDENT
ET ÉDITEUR

MARCEL DESJARDINS
VICE-PRÉSIDENT ET ÉDITEUR ADJOINT

YVES BELLEFLEUR
DIRECTEUR DE L'INFORMATION

ALAIN DUBUC
ÉDITORIALISTE EN CHEF

Le prix du bol d'air

Établir des péages à l'entrée des parcs provinciaux, comme le prévoit le projet de règlement du ministre de la Faune et des Parcs, Guy Chevrette, est une fort mauvaise idée. Le problème ne réside pas dans le principe même de la tarification, qui répond à une logique. Ni dans l'importance des frais envisagés, puisqu'ils seront modestes. Mais bien dans la symbolique en jeu dans l'affaire, laquelle a à voir avec la relation existant entre l'homme et la nature, avec la santé, avec la famille, avec l'ultime voie d'évasion et de loisir qui demeurerait grande ouverte au commun des mortels, même le plus pauvre.

Dans les espaces verts de juridiction municipale, provinciale et fédérale, la situation relative à la tarification est extrêmement disparate. De façon générale, les frais, lorsqu'ils existent, se rapportent à des services particuliers : stationnement, espace de camping, ski, chasse et pêche, par exemple. Des frais d'entrée sont cependant exigés de ceux qui fréquentent les trois parcs fédéraux du Québec (Mauricie, Forillon et Mingan). Mais, précisément : cette mesure est régulièrement dénoncée par des usagers scandalisés, en dépit du caractère très modéré des contributions demandées : entre 6 et 8,75 \$ par jour et par famille.

Ce sont des frais de cet ordre qui sont envisagés à compter du mois de juin pour les parcs provinciaux placés, par le biais d'une société administrative, sous la juridiction du ministre : entre 6 et 10 \$ par jour et par famille, avec possibilité d'un laissez-passer annuel de 30 ou de 50 \$.

On peut certes arguer que c'est peu. Mais ce serait oublier qu'il y a bel et bien des milliers de familles disposant d'un budget à ce point serré qu'il ne permet pas une telle extravagance.

D'ailleurs, l'argument se retourne. L'opération devrait rapporter, grosso modo, une dizaine de millions. Avec cette menue monnaie et compte tenu de l'insatiable appétit de la bureaucratie, arrivera-t-on à récolter des revenus substantiellement supérieurs aux dépenses qui seront engagées pour les percevoir ? Il est permis d'en douter.

Cependant, l'essentiel est ailleurs. Le principe évoqué pour imposer des tarifs, dit de l'utilisateur-payeur, n'est pas dépourvu de bon sens. De fait, il devrait même davantage trouver à s'appliquer dans une société coulée dans le moule de la collectivisation des coûts et des responsabilités, ce qui, précisément, mène trop souvent à l'irresponsabilité. Il y a cependant un problème lorsque l'État instaure une tarification en sus des prélèvements fiscaux sans revoir ceux-ci à la baisse, de sorte que l'utilisateur paie effectivement sans que le non-utilisateur n'en retire quelque soulagement — une perversion du principe fort agaçante, hélas ! pour des gouvernements en perpétuel état de manque.

Quoi qu'il en soit, les parcs ne constituent pas l'endroit idéal pour matérialiser, honnêtement ou non, cette théorie.

Le réseau des vingt parcs (dont un marin) québécois, qui s'étend dans toutes les régions de la province, de Mont-Tremblant à Percé, rend théoriquement accessible à chaque citoyen, à chaque famille, une fréquentation agréable et sûre d'espaces verts et aérés.

On parle ici d'une activité qui, sans vouloir sombrer dans la psychologie de taverne, a à voir avec le besoin profond, physique et psychologique, que l'homme ressent de communiquer avec la nature et la vie. De façon plus pratique, on ne peut à la fois gémir sur le coût des soins de santé, monter des campagnes de prévention axées sur les saines habitudes de vie et... restreindre l'accès à l'air pur. Il faut mettre les choses en perspective : on a déjà calculé que les dépenses totales de l'État dans les parcs arriveraient tout juste à faire fonctionner le réseau de la santé pendant... une demi-journée !

En somme, s'il faut vraiment instituer une forme d'auto-financement dans le réseau des parcs, il serait peut-être préférable de voir comment on pourrait offrir de nouveaux services aux usagers, plutôt que d'adopter la solution peu subtile consistant à lui soutirer du fric sans rien lui donner en retour.

LA BOÎTE AUX LETTRES

La tour dorée de Loto-Québec

Mes enfants de 5 et de 9 ans viennent de jouer au jeu de Loto-Québec, Trésors de la tour, sur notre ordinateur. Quel superbe jeu, bien conçu et divertissant pour les jeunes ! C'est une réussite exemplaire qui constitue un piège énorme qui mériterait d'être dénoncé par toute la population du Québec.

En effet, notre gouvernement, prétendument de gauche et qui se dit parfois social-démocrate, tente ainsi d'inculquer le goût du jeu de loterie aux jeunes par des moyens détournés. Autrement dit, le gouvernement encourage l'appétit du gain facile et magique. Qu'une population propage l'objet d'une telle propagande (...) représente une aberration dans un monde moderne. (...)

Guy FERLAND
Boucherville

Deux poids...

Lorsque monsieur Bouchard, premier ministre du Québec, au soutien de la décision gouvernementale de hausser les primes de l'assurance-médicaments, affirme que « le régime doit se financer à même les primes », il met en application un principe de saine gestion.

Ce faisant, son gouvernement atteint deux objectifs : sensibiliser le consommateur aux coûts de consommation des médicaments et faire la démonstration de l'application d'un principe d'équité collective.

Malheureusement, cette logique est cavalièrement écartée du revers de la main, par ce même gouvernement, lorsqu'il est question de distribuer les surplus accumulés de l'assurance-auto. Ne serait-ce pas la démonstration de deux poids pour le contribuable et une seule mesure pour le contribuable ? collecter à tout prix ?

Claude CHICOINE
Verdun



DROITS RÉSERVÉS

Serge Chapleau@lapresse.ca

La Cité du multibéton

La Cité du multimédia a été présentée par Québec comme un symbole du succès de son intervention dans l'économie du savoir.

Cette Cité du multimédia, c'est en fait un programme de subventions pour des entreprises de la nouvelle économie pour créer des emplois, à condition qu'elles s'établissent au Faubourg aux Récollets, le quadrilatère délimité par les rues de la Commune, Duke, William et King, près du Vieux Montréal.

À certains égards, l'opération a été un franc succès. À la fin de 1999, 67 entreprises, généreusement subventionnées, avaient annoncé la création de plus de 7500 emplois. Tout cela en deux ans. Et une activité monstre dans un quartier industriel auparavant laissé à l'abandon.

Mais il y a un autre côté à la médaille. Ce projet comporte de très sérieux effets pervers. Fondamentalement, derrière les grands mots, la Cité du multimédia n'est rien d'autre qu'un parc industriel urbain, où l'argent a été englouti dans le béton plutôt que dans le savoir, où l'on a davantage aidé les promoteurs que les nouveaux entrepreneurs. Et où les fonds publics ont subventionné des emplois qui auraient été créés de toute façon.

Cela illustre encore une fois les limites de l'intervention d'un État traditionnel et son désarroi face à la nouvelle économie. Ce qu'a fait le ministre d'État à l'Économie, Bernard Landry, c'est de plaquer le vieux modèle de développement industriel sur une économie virtuelle et mouvante.

La Presse révélait hier que le gouvernement du Québec s'apprêtait à en remettre et à lancer un autre programme du même genre, une Cité du commerce électronique. Ce serait inacceptable. Le modèle développé avec la Cité du multimédia comporte trop d'effets indésirables pour que l'on refasse encore une fois les mêmes erreurs.

La Cité du multimédia n'est rien d'autre qu'un parc industriel urbain, où l'argent a été englouti dans le béton plutôt que dans le savoir (...)
Et où les fonds publics ont subventionné des emplois qui auraient été créés de toute façon.

un rythme effréné. En outre, le programme est conçu de telle façon que des emplois déjà créés peuvent donner droit à la subvention et ne comporte aucun mécanisme de vérification qui permettrait de s'assurer que l'aide publique était nécessaire.

En fin de compte, il n'y a donc aucune façon de savoir si les fonds publics ont servi à créer des emplois. Ce n'est pas un détail quand on sait que l'opération pourra coûter un milliard en dix ans.

L'autre grand problème vient du fait qu'on a lié les subventions à l'implantation dans un lieu précis. Pourquoi forcer les entreprises à s'installer dans le Faubourg aux Récollets quand la nature même du multimédia est sa mobilité ? Par ce choix, Québec a voulu faire d'une pierre plusieurs coups. Donner un coup de pouce à la Ville de Montréal, dont une société paramunicipale, la Simpa, avait perdu des millions dans ses investissements immobiliers dans le quartier. Créer une masse critique qui concentrerait l'industrie dans un seul lieu.

Ces objectifs ont été atteints. D'une part, la revitalisation du quartier est un succès urbanistique remarquable. Par ailleurs, le regroupement sur un seul lieu d'une partie de l'industrie a donné un élan à ce secteur. Non pas parce que ce regroupement mène à une quelconque synergie : le projet de Cité du multimédia, strictement immobilier, ne propose aucune forme de mise en commun de ressources, de convergences qui en feraient un technopôle. En outre, un grand nombre d'entreprises qui s'installent dans le quadrilatère n'aiment pas l'idée d'être si proches de leurs concurrents, dans un monde où la mobilité du talent est très élevée.

Cependant, cette Cité du multimédia donne une vitrine à Montréal, met son industrie du multimédia sur la « carte », tant pour les Québécois que pour les investisseurs étrangers. En termes de marketing, la Cité illustre de façon palpable le dynamisme de la ville dans ce domaine. Cet effet vitrine est un peu factice, mais il peut être très efficace.

Mais il n'y a pas que le marketing. Le projet de la Cité impose aux entreprises de ce secteur un inutile détour. Ce projet de développement offrira des locaux coûteux, tant et si bien que les entreprises multimédias verront leurs frais de location augmenter considérablement, doubler ou même plus. À un tel point que plusieurs d'entre elles ont dû faire des calculs pour vérifier si la subvention en valait la peine, étant donné l'augmentation de loyer.

Le résultat, c'est qu'une partie importante des subventions seront englouties, non pas en recherche, en développement ou en formation, mais en loyer. Une grosse partie des fonds publics destinés au multimédia profitera ainsi aux développeurs et à l'industrie de la construction. Le fric s'en va dans le mortier et le béton.

À cela s'ajoute le fait que ce programme, généreux et flou, a attiré son lot d'intermédiaires, de « spécialistes en subventions », qui ont récupéré une partie des fonds publics destinés aux entreprises en développement.

C'est regrettable au plan des finances publiques, regrettable aussi en termes de philosophie de développement économique. L'État, face à un secteur flou et en changement perpétuel, a en fait tenté d'imposer sa propre logique bureaucratique et ramené le développement d'un secteur virtuel à des paramètres qui lui sont familiers, comme les pieds carrés.

L'État, qui vit aussi de politique, a également trouvé dans ce programme une façon visible, mesurable et politiquement rentable de manifester son intérêt pour la nouvelle économie.

Le bilan que l'on peut faire de la Cité du multimédia n'est pas totalement négatif, loin de là. Il est mitigé. Ce projet comporte assez d'effets indésirables pour qu'il soit clair que, si l'on tient vraiment au développement de l'économie du savoir, il ne faut pas refaire la même chose et qu'il faut privilégier d'autres chemins.

Ces pistes, on les connaît : la formation, pour combler un manque sérieux de personnel qualifié, le financement, surtout le capital de risque, essentiel dans un monde en croissance exponentielle, le cadre fiscal, l'encadrement, pour les entreprises en démarrage. Le Québec agit déjà dans ces secteurs. C'est là qu'il doit concentrer ses énergies, au lieu de subventionner le mortier et le béton.

Systeme bloqué, sujet tabou

L'aspect le plus déprimant de la crise dans les services de santé n'est pas l'engorgement des urgences, ni même l'allongement des listes d'attente. C'est la quasi-impossibilité de tenir à ce sujet un débat rationnel.

La moindre remise en question est bloquée par le fait que le « Medicare », particulièrement au Canada anglais, a pris une dimension surnaturelle et lourdement symbolique. Le « Medicare » est au Canada anglais ce qu'est la loi 101 au Québec : un héritage sacré, un dogme intouchable à forte teneur identitaire.

Le système de soins de santé est devenu le symbole entre tous de l'identité canadienne. À un point tel que l'organisation qui milite pour la défense du système, « Friends of Medicare », a composé un chant sur la musique d'*O Canada* : « O, Medicare, we stand on guard for thee »...

Voyez ce qui se passe en Alberta, où le gouvernement conservateur de Ralph Klein veut ouvrir des cliniques privées où l'on effectuerait des chirurgies mineures, histoire de désengorger le système. Les patients n'auraient rien à déboursier, ce qui rend l'affaire légale. Mais, dans certains cas, on les garderait pour la nuit, ce qui déroge à la lettre de la loi.

Ce projet de loi relativement banal a déclenché des levées de boucliers extraordinaires. Ralph Klein serait en train d'ouvrir des camps de concentration qu'il ne serait pas davantage conspué. Les hauts cris évoquent ceux que déclenche, ici, la moindre tentative d'amender, si légèrement soit-il, la loi 101 : c'est « un premier pas », la pente glissante vers l'abîme... On commence par accepter l'anglais sur des affiches, puis on finira par raser les écoles françaises. On commence par confier les hernies aux cliniques, puis on finira par laisser les enfants pauvres mourir de tuberculose. Ainsi vont les arguments.

Même l'évêque de Calgary s'en est mêlé, accusant à mots couverts le gouvernement

Klein de porter atteinte aux valeurs chrétiennes !

Que dirait le bon prélat de ce qui se passe en France ? Toute l'histoire de France a baigné dans le christianisme, à partir du baptême de Clovis en 496, et la France moderne, qui été gouvernée par des socialistes pendant une bonne partie du XX^e siècle, a un système de santé mixte, tout comme d'ailleurs les bonnes petites social-démocraties scandinaves. Le Canada est en fait le seul pays, à part Cuba, où la participation du privé aux services de santé est illégale.

Il ne s'agit pas de mettre la hache dans un système qui a d'énormes mérites. Mais face à une situation intenable, qui se reproduit dans toutes les provinces, indépendamment des différences idéologiques, culturelles et démographiques, et malgré les millions qu'on déverse périodiquement dans le système comme dans un gouffre sans fond, ne serait-il pas raisonnable d'aller voir ce qui se fait ailleurs ? De se demander comment l'on pourrait réparer ce qui, visiblement, ne marche pas ?

Après tout, le Medicare a été conçu il y a 50 ans, dans un univers radicalement différent, alors que l'on trouvait normal de mourir à 62 ans et que les baby-boomers étaient à la maternelle, alors que n'existaient ni les scanners ni le laser ni tous ces équipements coûteux dont aucune société civilisée ne voudrait aujourd'hui se passer. Après 50 ans, n'est-il pas temps de faire le point ?

Mais le pragmatisme n'a pas droit de cité dans ce débat. Pour l'élite canadienne-anglaise, le Medicare est ce qui distingue le Canada des États-Unis, ce qui permet aux Canadiens de se sentir moralement supérieurs aux Américains. C'est la feuille d'érable sur le drapeau. Y toucher serait sacrilège.



Lysiane GAGNON

raison que les francophones trouvent leur identité dans la langue et la culture et n'ont pas ce besoin maniaque de se distinguer des États-Unis — nous vivons, en matière de soins de santé, dans une mer d'illogismes.

Ainsi, la ministre Marois se scandalise de ce qu'une clinique privée, l'Institut de polychirurgie, qui effectue des chirurgies ambulatoires (hernies, hémorroïdes, varices, etc.), facture 300 \$ aux patients en « frais administratifs ». Cela semble effectivement contrevenir au principe de gratuité de la loi fédérale.

Mais outre que ce n'est pas exactement le scandale du siècle (les patients, quant à eux, préfèrent nettement déboursier 300 \$ plutôt que de poireauter pendant 18 ou 24 mois sur les listes d'attente des hôpitaux), on se demande pourquoi Mme Marois, qui d'une main condamne l'Institut, de l'autre tolère que les femmes requérant un avortement doivent déboursier de 300 à 600 \$ en clinique privée. L'avortement n'est-il pas, au même titre que les opérations de varices, assuré par la RAMQ ?

Ici encore, on comprend les femmes d'aller au privé plutôt que dans les hôpitaux ou les CLSC, où la procédure est gratuite. L'atmosphère de la clinique est plus intime et plus discrète, on offre des conseils et du réconfort, et surtout, surtout, l'intervention se fait plus rapidement, alors que les hôpitaux et les

CLSC imposent des délais de trois ou quatre semaines.

Il n'y pas une femme sensée qui acceptera pareil délai, sauf celles qui sont absolument incapables de déboursier 300 \$, donc les très pauvres... qui devront par conséquent subir un avortement tardif, avec tous les traumatismes que cela risque d'entraîner. Est-ce que ce n'est pas de la « médecine à deux vitesses », ça ?

La contradiction se poursuit quand Mme Marois dit vouloir instaurer un « partenariat public-privé » en matière d'avortement parce que les institutions publiques sont incapables de répondre à la demande... Est-ce dire que la ministre estime que le secteur public est capable de répondre à la demande dans les autres domaines ?

■■■

Les problèmes du système ont depuis longtemps dépassé la limite du tolérable. Pourtant, on ne voit rien bouger. Le premier ministre Chrétien s'est installé dans le rôle du gardien farouche de la loi. On prévoit qu'il fera campagne là-dessus, se présentant comme le sauveur du Medicare, quitte à inventer des menaces qui n'existent pas.

Ironiquement, c'est Roy Romanow, le premier ministre le plus « socialiste » du pays, et qui vient au surplus de la province où est né le Medicare, qui semble le plus déterminé à lancer le débat. Il se demande notamment s'il ne faut pas « désassurer » certaines interventions. Malheureusement, sa solution est d'instituer une commission royale d'enquête... ce qui est bien la façon royale de noyer le poisson.

Quant à la ministre Marois, elle a soulevé quelques questions, assez évasivement, pour finalement s'en remettre à la légendaire efficacité des régies régionales de la santé, lesquelles ont reçu le mandat d'organiser des consultations qui devront avoir lieu les 9, 10 et 11 juin. En ce domaine cependant, c'est le fédéral qui a le rôle primordial car c'est de lui que relève la loi constitutive du régime.

OPINIONS

Existe-t-il une culture Internet ?

Il ne faut pas vendre notre âme à l'Internet, mais donner une âme québécoise à l'Internet

HERVÉ FISCHER

L'auteur est titulaire de la Chaire Daniel-Langlois à l'Université Concordia et auteur de « Mythanalyse du Futur », publié sur Internet (<http://hervefischer.montreal.qc.ca>). Ce texte fait écho aux deux éditoriaux d'Alain Dubuc consacrés à la culture d'Internet et au retard québécois, parus dans La Presse des 22 et 25 avril.

On en parle tous les jours. L'Internet fait désormais partie de nos us et coutumes de pays riches. Peut-on pour autant parler d'une culture spécifique à l'Internet ?

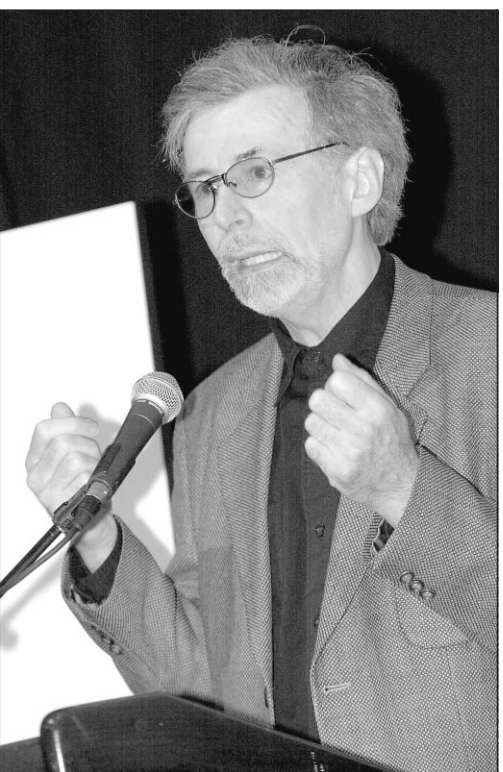
Il serait difficile de démontrer qu'il existe une « culture du téléphone », même si nous pouvons en décrire les usages sociaux, rituels et messages privés ou publics les plus fréquents, car ce médium n'a guère attiré l'attention de créateurs, écrivains, musiciens ou artistes qui se seraient reconvertis à la magie du clavier et de l'écouter ; les contenus en sont peu créatifs, qu'il s'agisse des échanges affectifs et familiaux, des utilités ou de l'empire sinistre des boîtes vocales. La spécificité de son langage n'est pas évidente.

On pourra douter de même qu'il existe une « culture de la radio », même si je suis un fidèle des émissions dites culturelles. La radio transmet éventuellement des contenus culturels, notamment musicaux, mais a suscité, en tant que médium, peu de créations originales. Son langage a ses rituels rythmiques et sonores, son pouvoir d'évocation peut être réel et même très efficace sur l'imaginaire, mais cela ne suffit pas à constituer une culture identitaire.

La télévision a suscité en revanche la création d'écritures et d'esthétiques spécifiques, d'oeuvres originales nombreuses et remarquables. Et sa médiocrité trop fréquente ne lui retirera pas sa pleine légitimité culturelle.

Qu'en est-il alors d'une éventuelle « culture Internet » ? Au sens large des anthropologues, où tout fait partie de la culture, ses usages sociaux qui se généralisent et son omniprésence médiatique lui donnent une place importante comme mode de transmission culturelle et comme objet culturel. Mais l'Internet génère-t-il des oeuvres originales, musicales, artistiques, littéraires, cinématographiques, qui sans lui n'existeraient pas ? L'Internet stimule-t-il des créateurs à la création ? L'Internet suscite-t-il de nouvelles recherches esthétiques, de nouvelles écritures, de nouvelles structures et valeurs langagières, artistiques, dramatiques, musicales ? De nouvelles conceptions de l'espace-temps ? De nouveaux modes de participation interactive des publics ? De nouveaux publics ? La réponse est OUI à toutes ces questions.

Certes jusqu'à aujourd'hui, les usages de l'Internet ont surtout été de l'ordre des échanges d'informations, des « utilités », du courrier et du commerce électroniques. Cependant, nous voyons déjà des oeuvres littéraires, romans, poèmes, essais apparaître sur Internet, avec des spécificités originales d'écriture multimédia. Les auteurs, comme les artistes du Web, explorent et exploitent les écritures en arborescence, les liens en hypertexte, la relation entre l'image, le texte, le son, la sculpturalité des icônes, les séquences vidéo, voire la



Hervé Fischer

troisième dimension, et la participation interactive de plusieurs auteurs ou visiteurs simultanés. Dès 1985, le roman télématique francophone « Marco Polo, ou le Nouveau Livre des Merveilles », sous le parrainage d'Umberto Eco — et que je coordonnais par modem à l'époque, l'accès public à l'Internet ayant pris son essor seulement en 1993 —, impliquait la création quotidienne d'un roman à 9 mains, d'écrivains tels que Louis Caron (Québec), Jacques Savoie (N.-B.), Sony Labou Tansi (Brazzaville), Abdelaziz Kacem (Tunis), Jacques Lacarrière et Florence Delay (France), etc., ainsi que de l'artiste Herménégilde Chiasson (N.-B.) pour les illustrations.

Il existe aujourd'hui de nombreux sites Web d'artistes, qui travaillent directement sur la Toile, dont certains, comme Laurie Anderson ou Michel Jaffrenou, sont célèbres. Le Whitney Museum de New York, par exemple, accueille actuellement neuf de ces « Net-artistes » dans sa Biennale d'art moderne. Les créations cinématographiques faites pour l'Internet se multiplient et déjà plusieurs Festivals leur sont consacrés en ligne, dont le LeoFest, lancé par l'acteur vedette Leonard DiCaprio. Nous avons aussi le Bernard Pivot de la littérature, en la personne de Frédéric Grolleau, présent exclusivement sur Internet. Les sites littéraires d'écrivains explorant l'écriture multimédia se multiplient ; les Forums de discussion sur la création ou les débats d'idées connaissent un succès grandissant ; et dans le domaine musical, c'est la folie !

Face à cette explosion d'une nouvelle culture Internet, que faisons-nous au Québec ?

Tous s'accordent à penser que nous manquons de contenu québécois sur Internet, qui est dominé, actuellement, par les sites américains. On dit même que subventionner les familles à faible revenu pour qu'elles se branchent sur Internet, c'est les envoyer dans le cyberspace anglophone.

Certes, le gouvernement peut donner l'exemple en développant les inforoutes en français offrant des services pratiques à la population. Mais, au-delà des informations utilitaires, ou du commerce électronique (qui se fait actuellement le plus souvent en anglais), il faut prendre conscience du potentiel énorme du marché des contenus, dont on dit qu'il va rattraper et même dépasser bientôt le chiffre d'affaires fabuleux du marché des technologies numériques et des logiciels. Les grandes compagnies comme Microsoft, AOL, BCE, etc. le savent et rachètent des chaînes de télévision et des groupes de journaux et magazines papier, pour alimenter leurs réseaux de transmission, qui vont avoir une soif inextinguible de contenus, si possible de qualité.

Nous avons au Québec de nombreuses industries culturelles de haut niveau et des entreprises de multimédia — c'est notre chance —, mais qui vont manquer de créateurs pour ce marché en explosion. Allons-nous donc leur donner les moyens de répondre à cette demande, ou laisser le champ libre aux contenus américains ?

Des créateurs de contenus québécois innovants : voilà ce dont nous avons besoin pour valoriser l'Internet, pour lui donner sa noblesse et sa légitimité auprès d'une population que nous voudrions y convertir. Développer notre propre culture Internet, c'est aussi sauvegarder et promouvoir notre identité culturelle et notre langue dans le grand ensemble anglophone nord-américain qui nous entoure et tend à nous absorber. Et ces contenus québécois nouveaux pourront trouver écho dans tout l'espace Internet francophone. La culture québécoise perdra beaucoup de terrain, si elle ne conquiert pas l'Internet. Comment y parvenir ?

■ Par la formation de créateurs, et la recherche et développement de contenus novateurs. Et nous prévoyons y contribuer vigoureusement avec des artistes et des chercheurs dans le Média Lab que nous fondons actuellement à la Faculté des Beaux-Arts de l'Université Concordia, en partenariat avec le faculté d'informatique.

■ Par la reconnaissance de l'importance de la culture Internet de la part des institutions publiques mandatées pour soutenir la création et la diffusion culturelle. Le Conseil des arts du Canada, le Conseil des arts et des lettres du Québec, le Conseil des arts de la communauté urbaine de Montréal, la SODEC, Téléfilm Canada, Héritage Canadien et le ministère de la culture et des communications du Québec devraient désormais consacrer des politiques et des budgets significatifs à la culture Internet. Nous attendons impatiemment de leur part la reconnaissance de cette culture Internet qu'ils ignorent ou méconnaissent et une volonté active pour en soutenir le développement.

Il ne faut pas vendre notre âme à l'Internet, mais donner une âme québécoise à l'Internet. Il faut créer une culture québécoise sur l'Internet si nous voulons promouvoir l'Internet au Québec. Il n'y aura pas de culture sans créateurs ! Et il n'y aura pas d'Internet québécois sans culture québécoise. Je ne doute pas que la ministre de la culture, Agnès Maltais, en soit consciente, elle qui me lança un jour cette formule d'un ministère de la culture.net.

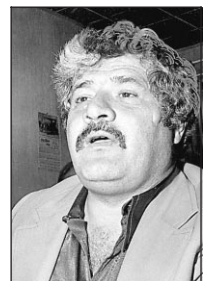
À la défense de Dédé Desjardins

ANDRÉ LECLERC

L'auteur est un conseiller permanent de la FTQ.

En annonçant la mort d'André Desjardins, jeudi soir, Radio-Canada s'est contentée d'évoquer le personnage d'un homme violent entretenant des liens étroits avec le monde interlope. Cette image simpliste est celle sur laquelle on a construit la commission Cliche. Et, à nouveau, on profite de cet utile bouc-émissaire pour expliquer une époque peu reluisante des relations de travail au Québec. (...)

Je veux aujourd'hui affirmer qu'André Desjardins avait une vision précise de ce qu'il fallait faire pour améliorer le sort des travailleurs de la construction et qu'il y travaillait. Je sais que cette affirmation est énorme et en scandalisera plusieurs, mais c'est ce dont j'ai été témoin pendant les quatre dernières années qu'il coordonna les syndicats de la construction de la FTQ.



André Dédé Desjardins

J'ai en effet cotoyé l'homme de la fin de 1970 à sa démission du poste de directeur de la FTQ-construction, où j'ai joué un rôle épisodique d'agent de communication. J'ai alors appris à connaître un homme coriace, combatif, parfois intransigent, mais d'une grande lucidité et animé d'une volonté forte de changer les choses. Peu de gens le croient ou l'admettent, mais André Desjardins a été un vrai syndicaliste. (...)

Il avait été plombier, comme son père et ses oncles, je crois. Il trouvait que la vie sur les chantiers n'avait pas d'allure et il n'acceptait pas que ça continue comme ça. Son plan était simple : il fallait cesser de voir la construction comme une multitude de chantiers éphémères et la considérer enfin comme une industrie permanente. Il fallait que les politiques gouvernementales y favorisent une stabilité économique et une stabilité de la main-d'oeuvre. Les travailleurs de la construction devaient, comme ceux des usines, avoir droit à une sécurité du revenu, à des avantages sociaux décentes...

Pour atteindre ses objectifs, il avait commencé à bousculer les choses dans les syndicats, les « unions » internationales de la construction. S'il fallait considérer la construction comme une industrie globale, les syndicats de métiers, divisés, concurrents et corporatistes devaient se donner plus de cohésion, assurer des services permanents partout sur le territoire.

Il avait commencé à appeler FTQ-construction le Conseil provincial des métiers de la construction. Il avait mis l'accent sur l'information des membres. Il avait fait concevoir un programme de formation des délégués. Il avait ouvert des bureaux dans toutes les régions du Québec et il insistait pour que les syndicats entretiennent une relation étroite avec leurs membres. (...)

La réalité dans laquelle il se débattait était simple. Il y avait de la concurrence entre les syndicats de la FTQ et ceux de la CSN pour prendre le contrôle des chantiers. Cette concurrence entraînait parfois des affrontements violents. « Bien sûr, qu'on veut contrôler les chantiers, disait-il. Mais y a rien de mal à ça. On veut placer notre monde. La CSN fait pareil. C'est notre job ! »

Au lieu de cette explication, les médias, puis la commission Cliche, ont préféré retenir celle du crime organisé essayant de prendre le contrôle de l'industrie pour en tirer profit. Bien sûr la pègre était sur les chantiers, mais contrairement au mythe, André Desjardins n'en n'était pas le roi. Pour lui, les vrais bandits c'étaient ces milliers d'employeurs qui faisaient des faillites frauduleuses et parlaient avec la paye des travailleurs. Il savait que l'insécurité d'emploi et l'insécurité physique étaient généralisées. Il avait la conviction que des syndicats forts, intransigeants et combatifs pouvaient peu à peu civiliser cette jungle. (...)

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

La Presse
29 avril 2000

Pages B4-B12
manquantes